



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Convocation le :

18/02/2025

Séance du mercredi 26 février 2025

vingt-six février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Robert MASSON, Christiane DUCLOS, Jean-Michel MARIANI, Daniel JAY, Catherine MEYNIEL, Guillaume PEYCELON, Jacques MARECHAL, Guy BAROU, Pascal MEFTAH, Aurélie DEMEURE

Représentés : Sylvaine MASSACRIER représentée par Aurélie DEMEURE

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : Pascal MEFTAH

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DU
TEMPS DE TRAVAIL
DUN EMPLOI A TEMPS
NON COMPLET
DE_010_2025**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Compte tenu de l'augmentation de travail au sein des service techniques, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de d'agent technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 28 heures par semaine par délibération du 18 mai 2022, à 32 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2025,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter la proposition du Maire ;**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

Date de transmission de l'acte: 27/02/2025

Date de reception de l'AR: 27/02/2025

042-214200875-DE_010_2025-DE

AGEDI